

Critères de segmentation en assurance

Responsabilité Civile Auto

Nos critères de segmentation sont basés sur nos études statistiques. Ces études démontrent que des caractéristiques tenant à la personne de l'assuré et/ou la nature, la valeur, la qualité ou l'usage du bien assuré ont une incidence directe sur le nombre et/ou la gravité des sinistres. Ces caractéristiques permettent de définir un niveau de risque représenté par chaque bien à assurer et/ou personne. En fonction du niveau de risque en termes de l'importance ou de fréquence des sinistres, CDA accepte ou non le risque et établit le tarif adéquat.

Ces critères ont une incidence lors de l'évaluation du risque préalable à la conclusion du contrat mais également durant toute la vie du contrat car tout risque est susceptible de modification impliquant une nouvelle évaluation.

Le tableau synthétique que vous découvrirez à la fin de ce document reprend les différents types de segmentation et leurs implications tant au niveau de l'acceptation, de la tarification que de l'étendue des garanties du risque.

Vous trouverez ci-dessous le détail de ces critères:

A. LE PRENEUR D'ASSURANCE, LES CONDUCTEURS PRINCIPAUX OU OCCASIONNELS

- **L'expérience de conduite et la sinistralité antérieure du preneur d'assurance, du conducteur principal et/ou des conducteurs occasionnels.**

La date d'obtention du permis de conduire, l'échelle bonus-malus et/ou la fréquence des sinistres et les circonstances des sinistres antérieurs (exemples: ivresse ou état analogue, conduite sans permis, sinistres volontaires) sont des indicateurs permettant d'évaluer la probabilité de survenance de sinistres futurs et leurs impacts. Par ailleurs ces événements sont de nature à ne pas pouvoir vous assurer.

- **La régularité des paiements et l'antériorité d'assurance:**

Le paiement de vos primes d'assurance permet la délivrance de nos couvertures, il est donc très important de savoir si le risque concerné a déjà fait l'objet d'un contentieux, d'une résiliation ou d'autres mesures spéciales auprès d'un précédent assureur suite, notamment, à un défaut de paiement de prime ou à des déclarations frauduleuses. Ces événements sont de nature à ne pas pouvoir vous assurer.

- **L'âge du preneur d'assurance, du conducteur principal et/ou des conducteurs occasionnels.**

Ce critère est susceptible d'avoir un impact sur la survenance des sinistres et/ou sur le montant des débours. Afin de responsabiliser l'assuré, l'assureur pourra appliquer une franchise.

- **La situation personnelle du preneur d'assurance, du conducteur principal et/ou des conducteurs occasionnels.**

Son code postal et l'adresse de son domicile, sa profession sont des éléments susceptibles d'avoir un impact sur la survenance des sinistres et/ou sur le montant des débours.

- **Permis de conduire, son retrait et/ou condamnation:**

Le preneur d'assurance et/ou conducteur principal et/ou occasionnel doit disposer d'un permis de conduire valable. Le retrait de permis et/ou la condamnation pour conduite en état d'ivresse, sous intoxication alcoolique, sous l'emprise de produits stupéfiants ou psychotropes ainsi que la condamnation pour délit de fuite sont des indicateurs permettant d'évaluer la probabilité de survenance de sinistres futurs et leurs conséquences. Ces événements sont de nature à ne pas pouvoir vous assurer.



B. SINISTRALITÉ

- Le nombre d'accidents déclarés et leur gravité sont des critères importants pour évaluer le risque. Ils permettent de se faire une idée sur le style de conduite des conducteurs habituels et occasionnels. Ces éléments sont pris en compte dans l'acceptation et la tarification du risque, notamment par le calcul du bonus-malus.
- L'évolution du bonus-malus et de la sinistralité auront également un impact sur l'évolution du montant de la prime en cours de contrat.

C. LE TYPE DE VÉHICULE

- Un véhicule automoteur peut être une auto, une camionnette, une moto, un cyclomoteur...
- Certains véhicules peuvent représenter un risque plus important (véhicules lents, "anciens", camions, ambulances, quads, ...). Ils sont susceptibles d'avoir un impact sur la survenance des sinistres et/ou sur le montant des débours. Ils font l'objet d'un examen préalable approfondi, tous ne peuvent pas être assurés. Par exemple, les buggys, moto de poche, véhicule de course représentent un risque trop important sur le plan de la survenance et l'étendue des sinistres. Ces véhicules ne sont pas acceptés.

D. L'USAGE DU VÉHICULE

- Certains usages, professionnels ou non, peuvent représenter un risque plus important (transport de personnes rémunéré ou non, transport de choses rémunéré ou non...) Ils sont susceptibles d'avoir un impact sur la survenance des sinistres et/ou sur le montant des débours. Ils font l'objet d'un examen préalable approfondi, tous ne peuvent pas être assurés.

E. LES CARACTÉRISTIQUES DU VÉHICULE

- Chaque véhicule est différent, le fait qu'il soit neuf ou acheté d'occasion, sa puissance en kilowatt, sa cylindrée et sa valeur, son nombre de places, le fait qu'il soit ou non à caractère sportif, sont autant de caractéristiques qui sont susceptibles d'avoir un impact sur la survenance des sinistres et/ou sur le montant des débours. Ils font l'objet d'un examen préalable approfondi, tous ne peuvent pas être assurés.

F. L'UTILISATION DU VÉHICULE

- Le kilométrage annuel parcouru avec le véhicule, le fait qu'il soit ou non garé la nuit et/ou la journée dans un garage, le fait de tracter une remorque ou une caravane, sont des facteurs susceptibles d'avoir un impact sur la survenance des sinistres et/ou sur le montant des débours.

G. L'IMMATRICULATION DU VÉHICULE

- Le véhicule doit être immatriculé en Belgique.



OTABLEAU SYNTHÉTIQUE

Ce tableau synthétique reprend les différents types de segmentation explicités ci-avant et leurs implications tant au niveau de l'acceptation, de la tarification que de l'étendue des garanties du risque.

	ACCEPTATION	TARIFICATION	ETENDUE DES GARANTIES
Preneur et conducteurs	X	X	X
Sinistralité	X	X	X
Type de véhicule	X	X	X
Usage du véhicule	X	X	X
Caractéristique du véhicule	X	X	X
Utilisation du véhicule		X	X
Immatriculation du véhicule	X		

